

2019-0440  
2019-05-27

# POLE-FUME®

FUMIGANT POUR LUTTER CONTRE LA POURRITURE ET LES INSECTES  
DANS LES POTEAUX DE BOIS

COMMERCIAL



**DANGER**

**POISON**

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX  
DANGER – IRRITANT POUR LA PEAU  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

PRINCIPE ACTIF : Métam (sodium anhydre)  
380 grammes par litre  
(l'équivalent de 487 grammes de dihydrate par litre)

N° D'HOMOLOGATION 13139 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 208 LITRES

AMVAC CHEMICAL CORPORATION  
4695 MacArthur Court, Suite 1200  
Newport Beach, CA 92660. United States  
(888)-462-6822

Pour plus de renseignements, communiquer avec

United Agri Products  
789 Donnybrook Drive  
Dorchester, Ontario  
N0L 1G5

2019-0440  
2019-05-27  
PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. ÉVITER tout contact avec la peau et les vêtements. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. CORROSIF pour les yeux et la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Utiliser un respirateur approuvé pour la protection contre l'inhalation de pesticides.

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures, des gants à l'épreuve des produits chimiques et des lunettes de protection pendant le mélange, le chargement, l'application et tout autre type de manipulation.

**Mises en garde à l'intention des utilisateurs :**

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Se dévêtir immédiatement si le pesticide entre en contact avec la peau à cause d'un vêtement imbibé ou d'un déversement. Se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les utiliser à nouveau.

Ranger l'équipement de protection individuelle dans un endroit hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Éviter de toucher les surfaces « propres » (par exemple, volant de véhicule, poignées de porte, plans de travail) si on porte un équipement de protection individuelle; sinon, les nettoyer avec de l'eau et du détergent.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. L'enlever dans un endroit désigné et séparé des zones d'activité humaine et de travail.

Laver la surface externe des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Éviter de se toucher les yeux ou le visage avant de s'être lavé les mains.

2019-0440

2019-05-27

Ne jamais utiliser sa bouche pour aspirer le produit d'un contenant ou pour débloquer un tuyau, une buse, etc.

Réparer ou remplacer les pièces de l'équipement de protection individuelle qui sont déchirées ou endommagées.

Laver l'équipement de protection individuelle à l'eau chaude, avec du détergent liquide pour grosse lessive; régler la machine à laver au niveau d'eau le plus élevé et au cycle de lavage le plus long. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

Si l'équipement de protection individuelle est très souillé, le laver deux ou trois fois. Après le lavage, faire fonctionner la machine à laver pendant un cycle complet avec du détergent. Si possible, faire sécher les vêtements sur une corde à linge.

Jeter les pièces de vêtement et autres matières absorbantes qui ont été imbibées de ce produit ou fortement contaminées par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Ne pas transporter ni entreposer le POLE-FUME avec de la nourriture destinée aux humains ou aux animaux.

Garder le contenant hermétiquement fermé quand on ne s'en sert pas.

Tenir les enfants et les animaux familiers à distance des poteaux traités.

**PREMIERS SOINS :** Procéder immédiatement de la manière stipulée ci-dessous et communiquer avec un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche. Rapporter le type et la gravité de l'exposition, décrire les symptômes de la victime et suivre les conseils donnés.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de

2019-0440

2019-05-27

préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Les vapeurs et aérosols peuvent irriter les yeux, le nez et les voies respiratoires. Traiter en fonction des symptômes. Aucun autre effet médical néfaste n'a été associé à l'exposition au POLE-FUME.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :** À toute heure, 1-800-228-5635, poste 169, SEULEMENT pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Ne pas l'appliquer directement sur des étendues d'eau ou sur des mouillères ou terres humides. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en se débarrassant des rebuts.

Appliquer ce produit uniquement de la manière stipulée sur l'étiquette.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

**INTERDICTIONS :** Ne pas contaminer l'eau ni les aliments ou moulées durant l'entreposage du produit ou son élimination. L'élimination par déversement à ciel ouvert est interdit.

**ENTREPOSAGE :** Garder le contenant hermétiquement fermé quand on ne s'en sert pas.

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Protéger des températures inférieures à - 17 ° C. Le produit cristallise à des températures plus basses. Réchauffer ou stocker à des températures plus élevées et mélanger pour redissoudre le cristal et assurer l'uniformité avant utilisation. (Ne pas chauffer au-dessus de 30 ° C).

**ÉLIMINATION :** Pour les récipients réutilisables, retourner le contenant vide pour un remplissage. S'il n'est pas retourné, rincer parfaitement le contenant vide et ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

2019-0440

2019-05-27

Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS :** S'assurer que tout le personnel impliqué dans le nettoyage du déversement du produit suit les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Toute personne qui pénètre dans une zone de déversement significatif ou de concentration inconnue de vapeur ou de brouillard doit utiliser un appareil respiratoire autonome ou un respirateur à adduction d'air pur à pression positive intermittente avec ensemble de sauvetage. Le nettoyage des déversements mineurs peut être effectué de façon normale. Afin de prévenir toute exposition par inhalation, il est nécessaire d'avoir une ventilation adéquate et/ou de porter un masque respiratoire approuvé par NIOSH pour les pesticides. Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact du produit avec la peau et les yeux. Voici la façon de procéder : Absorber le produit déversé à l'aide d'un absorbant. Balayer le produit déversé en faisant bien attention de ne pas créer de poussière. Placer les résidus dans un contenant pour déchets chimiques, avant de s'en débarrasser. Épandre sur la surface contaminée une grande quantité de bouillie préparée avec un détergent ménager en poudre ordinaire et de l'eau.

À l'aide d'une brosse raide, faire pénétrer la bouillie dans les fissures et les fentes. Laisser reposer 2 à 3 minutes avant de bien rincer avec de l'eau. Répéter si nécessaire. Se débarrasser de tous les déchets en se conformant aux directives de la section ÉLIMINATION cidessus. Pour les déversements majeurs, il faut suivre un plan d'action prédéterminé. Communiquer avec United Agri Products pour obtenir de l'aide.

**RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT :** Le POLE-FUME est une solution fumigène. Lorsqu'on l'utilise de la manière stipulée, elle peut arrêter la pourriture interne et enrayer les insectes présents dans le sapin de Douglas et le cèdre rouge de l'Ouest. \* Durant cette stérilisation de la partie traitée, un résidu fongitoxique est déposé dans les cellules du bois.

Les poteaux où l'on a déjà remarqué de la pourriture intérieure doivent être traités avant que les dégâts ne rendent leur remplacement nécessaire.

\* Les autres espèces utilisées pour des poteaux n'ont pas encore été suffisamment étudiées.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

## MODE D'EMPLOI

MÉTHODE D'APPLICATION : Lorsqu'on s'aperçoit qu'un poteau a été endommagé par la pourriture ou des insectes, creuser le sol autour de la base du poteau jusqu'à une profondeur de 30 cm.

Percer, au niveau normal du sol, quatre trous de 15 mm de diamètre également espacés autour du poteau. Ces trous devraient être inclinés à un angle de 45 degrés vers le bas et leur profondeur devrait être égale ou légèrement supérieure au rayon du poteau, le rayon étant la moitié de son diamètre.

Injecter une quantité égale de POLE-FUME dans chaque trou, en employant un total de 600 mL par poteau. Pour des poteaux gravement atteints, utiliser 1,2 L par poteau.

Obturer les trous avec des bouchons en bois traité, en prenant soin de porter des lunettes de sécurité comme protection contre tout éclaboussement de POLE-FUME liquide dans les yeux.

Lorsqu'on utilise le POLE-FUME pour lutter contre des insectes, la partie traitée du poteau devrait être enveloppée de papier kraft contrecollé de 120 cm de largeur. Agrafes puis sceller le joint du papier et son rebord supérieur avec du ruban-cache de 2,5 cm de largeur.

POUR LUTTER CONTRE LA POURRITURE DANS DES POTEAUX, IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE LES ENVELOPPER.

Remblayer la portion creusée et compacter le sol autour du poteau, afin de former un bon scellement contre le papier kraft. Après deux mois, on peut enlever et jeter ce papier kraft.

Pour le traitement curatif des poteaux en bois et du bois d'œuvre :

1. Après l'application, insérer immédiatement des bouchons dans les trous perforés;
2. Ne pas traiter les structures et les poutres à l'intérieur;
3. Ne pas forer de trou d'application dans les gerces. Si un trou touche une gerce, le boucher et en forer un autre. Si plus de deux trous d'application rencontrent une cavité interne ou une zone de pourriture, forer de nouveaux trous plus haut sur le poteau, dans du bois plus solide.

NE PAS appliquer ce produit sur du bois destiné à une utilisation dans ou sur l'eau.

2019-0440

2019-05-27

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.